

PROCURATION AU PROFIT DU COMMANDANT DU LYCEE DE LA DEFENSE

-PERSONNES EXERCANT L'AUTORITE PARENTALE-

Je soussigné(e), _____ (nom, prénom), demeurant à

_____ (précisez votre adresse), né(e) le _____ à _____

De (s) l'élève(s) _____ (respectivement)

Actuellement en classe de _____ donne procuration à monsieur le chef de corps du Prytanée national militaire ou à son délégataire pour administrer les valeurs pécuniaires que je verse et les allocations versées au titre de prestations des armées, ainsi qu'effectuer les dépenses suivantes sur le compte de l'élève _____ : (nom, prénom, classe)

- **Versement d'argent de poche ;**
- **Frais médicaux, y compris les achats de médicaments lorsqu'ils sont prescrits dans les formes prévues par la réglementation ;**
- **Dépenses effectuées au titre d'activités hors de l'enceinte du lycée de la défense au bénéfice de l'élève ;**
- **Achats de livres ou manuels scolaires non fournis par l'état ;**
- **Abonnements à titre personnel ;**
- **Frais de reprographie et de photographie ;**
- **Frais postaux et de télécommunications ;**
- **Adhésions a des clubs sportifs ou artistiques ;**
- **Achats de matériels nécessaires à l'élève durant l'année scolaire, notamment les badges, cartes magnétiques, effets de sport, produits d'hygiène et vêtements.**

Les dépenses sont exclusivement validées par le mandataire ou son délégataire.

Le reliquat du compte nominatif de l'élève, accompagné d'un état des dépenses (sur demande), est restitué au représentant l'autorité parentale ou, sur demande de ce dernier, directement a l'élève dans les quatre mois qui suivent le départ de l'élève (départ en cour d'année scolaire), ou durant le mois de juillet après la fin de l'année scolaire terminée.

Le mandataire est responsable de l'utilisation des fonds et valeurs confiés au lycée.

La présente procuration est valable durant l'année scolaire 2023-2024 (année N, année N+1).

Fait (en 1 exemplaire) à _____, le _____ (date).

Pour le mandant,
(signature de l'autorité parentale)

Pour le mandataire,
« Bon pour acceptation »
Colonel Hervé de SOLAGES

